

FACTURE N° F-142497

Le : 26/04/2024

REFERENCE :

LABORATOIRE PROTEART

75 Boulevard Mireille Lauze
13010 MARSEILLE
FRANCE

*Virement le
30/04*

Code	Désignation	Qté	Prix HT	Total HT
	usage			
1601201300004	Usinage inter sur bridge CrCo	2	11,67	23,34 €
1601201300002	Usinage Connectique Implantaire Sur Pilier Multi CrCo Barre CrCo sur implant Multi TBR N° Lot : N75EO135007 Patient : Fabrice	4	55,00	220,00 €
	Total (HT) usinage :			243,34 €
	Frais de port			
	Participation frais de port et d'emballage	1	10,50	10,50 €
	Total (HT) Frais de port :			10,50 €

Echéance paiement	Frais de port HT	Base HT	TVA	Montant TVA	Totaux TTC
26/04/2024 (0 Jours Comptant)	0,00 €	253,84 €	20 %	50,77 €	304,61 €

Livraison de biens (LB)

Conditions de règlement : Virement SEPA

Coordonnées bancaires : C.I.C.
IBAN : FR76 1009 6180 4400 0541 3360 126 BIC : CMCIFRPP

Loi N°92-1442 du 31.12.92 relative aux délais de paiement. Sauf dispositions particulières nos factures sont payables sans escompte dans les 10 jours de la réception.
Passé le 30 du mois suivant la date d'émission de la facture, une pénalité prorata temporis égale à une fois et demi le taux légal est dû.
Banque: C.I.C. Macon - IBAN : FR7610096180440005413360126 - BIC : CMCIFRPP

FACTURE N° F-142484

Le : 23/04/2024

REFERENCE :

LABORATOIRE PROTEART

**75 Boulevard Mireille Lauze
13010 MARSEILLE
FRANCE**

*Virement le
30/04*

Code	Désignation	Qté	Prix HT	Total HT
	usinage			
1601201300001	Usinage Connectique Implantaire Sur Pilier Multi Titane Barre Titane sur Implant TBR Multi-Units Patient: BERBON LOT Titane N°: 534-20220713C	8	50,00	400,00 €
	Total (HT) usinage :			400,00 €
	Frais de port			
	Participation frais de port et d'emballage	1	10,50	10,50 €
	Total (HT) Frais de port :			10,50 €

Echéance paiement	Frais de port HT	Base HT	TVA	Montant TVA	Totaux TTC
23/04/2024 (0 Jours Comptant)	0,00 €	410,50 €	20 %	82,10 €	492,60 €

Livraison de biens (LB)

Conditions de règlement : Virement SEPA

Coordonnées bancaires : C.I.C.

IBAN : FR76 1009 6180 4400 0541 3360 126 BIC : CMCIFRPP

Loi N°92-1442 du 31.12.92 relative aux délais de paiement. Sauf dispositions particulières nos factures sont payables sans escompte dans les 10 jours de la réception.
Passé le 30 du mois suivant la date d'émission de la facture, une pénalité prorata temporis égale à une fois et demi le taux légal est dû.
Banque: CIC Macon - IBAN : FR7610096180440005413360126 - BIC : CMCIFRPP